



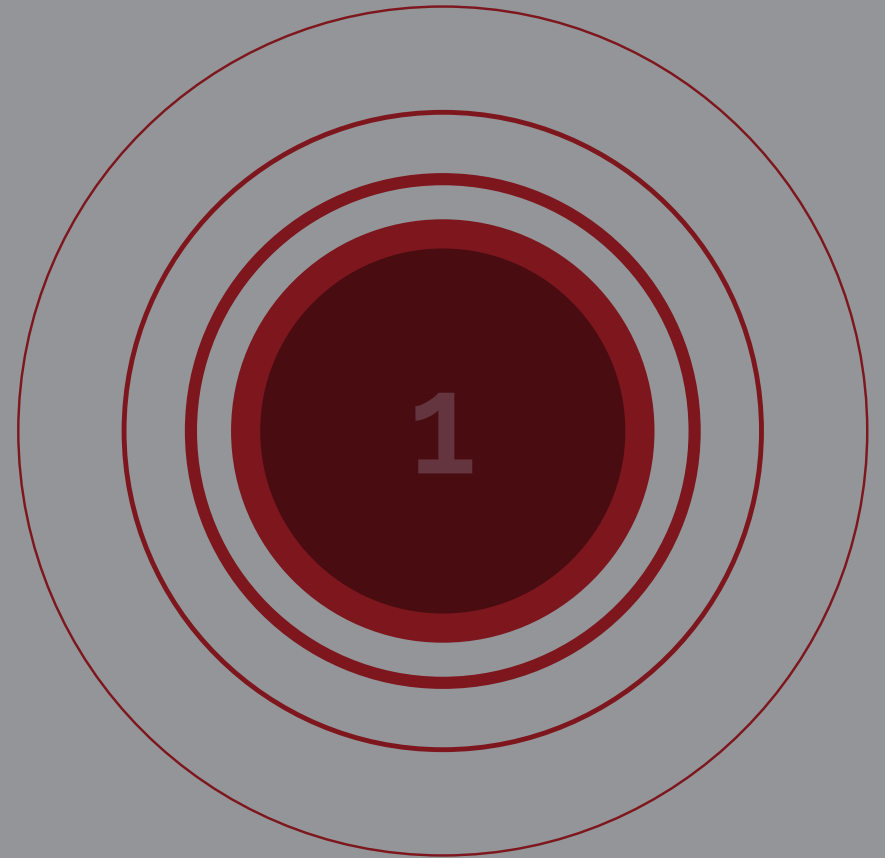
**INVESTIGATE**

**LE MANUEL: VOL. II**

# SOMMAIRE

- |          |   |          |          |  |           |
|----------|---|----------|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>INTRODUCTION</b>                                     | <b>1</b> | <b>4</b> | <b>INTÉGRITÉ PHYSIQUE DES JOURNALISTES D'INVESTIGATION</b> | <b>21</b> |
|          | À propos de ce manuel                                   |          |          |  |           |
|          | Qu'est-ce que CiFAR ?                                   |          |          |  |           |
|          | CiFAR et le journalisme d'investigation                 |          |          |  |           |
|          | À propos des auteurs                                    |          |          |  |           |
| <b>2</b> | <b>ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ JURIDIQUE DANS LA RÉDACTION</b> | <b>2</b> |          |  |           |
|          | <i>Toby Mendel</i>                                      |          |          |  |           |
| <b>3</b> | <b>ENQUÊTE ET FACT CHECKING</b>                         | <b>3</b> |          |  |           |
|          | <i>Alice Chambers</i>                                   |          |          |  |           |
|          |   | <b>3</b> |          |  |           |
|          |   | <b>4</b> |          |  |           |
|          |   | <b>7</b> |          |  |           |
|          |   |          | <b>5</b> | <b>LES DISPARITÉS LIÉES AU GENRE DANS LE JOURNALISME</b>   | <b>29</b> |
|          |   |          |          | <i>Par Rouguyata Sall</i>                                  |           |

# INTRODUCTION



## À PROPOS DE CE MANUEL

Ce manuel a été conçu afin de fournir un aperçu des pratiques à la pointe en matière d'enquête journalistique, adressant notamment la question des flux financiers illégaux et des recouvrements d'actifs. À destination des journalistes débutants et de niveau intermédiaire, il est le résultat de plus de quatre ans de collaboration entre CiFAR et des organisations de la société civile spécialisées dans divers domaines d'expertise liés à la pratique du journalisme. Lancé en 2017 à l'occasion de notre premier programme de formation et de mentorat, Investigate the Mediterranean, il a été suivi de 2019 à 2021 avec le programme Investigate the Western Balkans.

L'objectif de ce manuel avancé d'investigation est de continuer à mettre en lumière des points cruciaux dans la conduite d'enquêtes sur la corruption, la criminalité financière et le recouvrement d'actifs, à savoir l'éthique et l'intégrité juridique dans le journalisme ; le fact checking au cours de l'enquête ; et enfin, la sécurité des journalistes. De plus, la parité femmes-hommes posant son lot de questions et de défis dans le monde du journalisme, un chapitre portant sur les conditions de travail des femmes dans la rédaction et sur les moyens de s'acheminer vers plus d'égalité a été inclus dans ce manuel.

Nous espérons qu'en digne successeur de notre précédent manuel d'introduction publié début 2021, ce Manuel avancé saura se montrer utile et sera largement partagé.

Ce manuel a été élaboré avec le soutien de la Coopération Allemande, mis en œuvre par la GIZ - Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, par le biais du Programme de Lutte contre la Corruption et d'Intégrité et du Programme Global de Lutte contre les Flux Financiers Illicites.

Ce manuel est sous licence Creative Commons share/alike.



Soutenu par le:



Les analyses, résultats et recommandations figurant dans ce manuel représentent l'opinion des auteurs et ne sont pas nécessairement représentatifs de la position de la GIZ, de la Coopération allemande ou du Ministère Norvégien des Affaires étrangères.

## QU'EST-CE QUE CIFAR ?

CiFAR (Civil Forum for Asset Recovery, ou forum civil pour le recouvrement des actifs) a été fondé en 2015 pour soutenir la société civile dans sa lutte transfrontalière contre le détournement et pour le recouvrement transparent des biens publics. Nous aimerions un monde où les agents publics seraient dans l'incapacité de détourner l'argent public et de le cacher à l'étranger ; notre mission est de mettre fin à la corruption transfrontalière et de garantir équité et transparence dans le recouvrement des avoirs.

CiFAR fut fondé après avoir pris la mesure des lacunes dans le soutien apporté à la société civile – au sens large – dans sa lutte contre la corruption transfrontalière, que ce soit pour comprendre les protocoles ou pour rentrer en contact avec la société civile à l'étranger. Ces questions étaient, et sont toujours, particulièrement importantes dans les pays d'origine - les pays d'où provient l'affaire de corruption - car l'exposition d'une grande affaire est souvent le premier processus de recouvrement d'actifs sur lequel la société civile locale a travaillé.

Depuis nos débuts, l'objectif de CiFAR est de pallier cette lacune, à la fois en tant qu'organisme de formation et de soutien au réseau. Nous formons des militants et des journalistes de la société civile, mettons en contact les journalistes travaillant sur différentes parties d'affaires en cours, développons des outils et responsabilisons les décideurs politiques aux réformes du recouvrement d'actifs.

Toujours fidèles à cette ligne directrice, nous avons depuis élargi notre champ d'action à mesure que le nombre de nouveaux arrivants sur la scène grandissait, et de la diversité croissante des affaires et des retours qui nous étaient faits.



## CIFAR ET LE JOURNALISME D'INVESTIGATION

Outre son soutien à la collaboration transfrontalière des organisations issues de la société civile, l'objectif de CiFAR est également d'œuvrer à la coalition de ces sociétés civiles dans la lutte contre le vol et pour le recouvrement des biens publics.

En avril 2016, les Panama Papers ont jeté la lumière sur le recours systématique de centaines de politiciens et autres personnalités publiques aux sociétés offshores afin de se soustraire à l'impôt ; ce sont là les mêmes stratagèmes qu'utilisent les agents corrompus, publics ou privés, pour capter et blanchir des milliards en avoirs, dérobés aux comptes publics ou obtenus par d'autres activités criminelles.

Tandis que ces enquêtes ont attiré l'attention du public sur les flux financiers illicites, elles ont eu tendance à être centrées sur le Nord et, à l'exception de quelques exemples, ont démontré la moindre représentativité des pays du Sud. Le risque existe de ne pas prendre en compte le point de vue des habitants du Sud, mais aussi de mettre trop l'accent sur le Nord, donnant ainsi une fausse idée de l'ampleur réelle du problème des flux financiers illicites.

Nous consacrons nos efforts à l'accompagnement de journalistes en début de carrière, les aidant à développer un savoir-faire dans la conduite d'enquêtes et de reportages sur la grande corruption et les processus de recouvrement, les aidant aussi à écrire des histoires et à les faire publier dans les principaux organes de presse.

## À PROPOS DES AUTEURS

### Alice Chambers



Alice Chambers est titulaire d'un diplôme en études européennes du Trinity College de Dublin. Elle a commencé sa carrière dans le secteur non marchand, dans une ONG de lutte contre la corruption, où elle a travaillé sur des projets relatifs aux marchés publics et à la grande corruption. Elle a ensuite fait un master à l'école de journalisme de Columbia à New York, où elle a été Stable Fellow en journalisme d'investigation. Elle travaille aujourd'hui comme journaliste à Londres et se spécialise dans la désinformation et la vérification visuelle.

### Rouguyata Sall



Rouguyata Sall est une journaliste et data-journaliste française, membre du collectif de journalistes indépendants Youpress. Elle exerce l'essentiel de son activité depuis son ordinateur, où elle décortique bases de données et articles scientifiques : Rouguyata Sall s'intéresse à la science, à la recherche, au travail, aux inégalités et à la diaspora africaine en France. En 2021, elle contribue à l'enquête internationale Sexism's Toll on Journalism (les effets du sexisme sur le journalisme) de Reporters sans frontières. Formée au journalisme multimédia à L'ÉMI-CFD de Paris, elle détient également un master de biologie. Elle a travaillé avec Médiapart, Le Monde, La Déferlante, AEF info, Liaisons sociales, Libération, le Bondy Blog et Politics Watch.

### Toby Mendel



Toby Mendel est directeur exécutif du Centre pour le droit et la démocratie, une ONG canadienne engagée pour la défense des droits de l'homme. Cette organisation propose son expertise juridique et logistique sur les questions relevant des droits fondamentaux de la démocratie tels que le droit à l'information, la liberté d'expression, le droit de participer, de se réunir et de s'associer. Avant ça, Toby Mendel a été pendant douze ans directeur du département légal chez ARTICLE 19, une autre ONG de défense des droits de l'homme spécialisée dans le droit à l'information et la liberté d'expression. Il est un collaborateur régulier des acteurs inter-gouvernementaux dans ces domaines (tels que la Banque mondiale, l'ONU et autres rapporteurs sur la liberté d'expression, l'Unesco, l'OSCE ou encore le Conseil de l'Europe) ainsi que de plusieurs gouvernements et associations à travers le monde.

## À PROPOS DES AUTEURS

### Vlad Lavrov



Basé à Riga, en Lettonie, Vlad Lavrov a rejoint l'OCCRP en 2011 et est rédacteur principal pour la région des pays Baltes. Il a travaillé sur des articles tels que Offshore Crime, Inc, qui a remporté le Daniel Pearl Award, et The Proxy Platform. Il a également enquêté sur la contrebande de cigarettes dans la zone frontalière Ukraine-UE et a participé au projet Tobacco Underground de l'ICIJ. Il a remporté le prix Tom Renner des Investigative Reporters and Editors, le prix de l'Overseas Press Club of America et le prix du journalisme en ligne pour la meilleure couverture web des affaires internationales. Vlad a également travaillé sur Killing Pavel, un documentaire enquêtant sur le meurtre du reporter Pavel Sheremet qui a remporté la médaille de l'IRE en 2017. Anciennement reporter pour le Kyiv Post, il a fait des reportages depuis la ligne de front des barricades de Kiev et a été l'un des leaders de la célèbre campagne YanukovichLeaks visant à sauver des milliers de documents de l'ancien président ukrainien et à les rendre accessibles en ligne.

ÉTHIQUE ET  
INTÉGRITÉ  
JURIDIQUE DANS  
LA RÉDACTION



## ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ JURIDIQUE LA RÉDACTION

*Toby Mendel*

Ce chapitre décrit les concepts clés de la liberté d'expression à travers le droit international et étudie les deux principaux systèmes de recours contre les propos préjudiciables, que sont les dépôts de plainte lorsqu'il s'agit des médias et les restrictions légales qui s'appliquent aux contenus. Puisque ce sont là de vastes sujets, ce chapitre ne fournira qu'un aperçu des différents systèmes de plaintes des médias et quelques grandes lignes de la restriction de contenu – telles que la diffamation, la vie privée, l'incitation à la haine ou les questions de sécurité nationale – ainsi que des deux domaines dans lesquels l'État ne doit pas restreindre la parole, à savoir la critique de la religion et les fausses informations.

### LES CONCEPTS CLÉS DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La principale garante de la liberté d'expression se trouve à l'article 19(2) de l'ICCPR, l'International Covenant on Civil and Political Rights (ou Pacte international relatif aux droits civils et politiques)<sup>1</sup> :

**Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.**

Des garanties similaires se trouvent à l'article 13 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme (ACHR)<sup>2</sup> et à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (ECHR).<sup>3</sup> La garantie de l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

(ACHPR)<sup>4</sup> est un peu différente mais l'interprétation faisant autorité la rapproche de la ligne directrice établie par les autres textes.<sup>5</sup>

Sept caractéristiques principales se dégagent de cette définition et de l'interprétation faisant autorité :

#### 1. Elle a de bons et de mauvais côtés.

Du côté « négatif », elle impose aux États de ne pas interférer avec le droit de chacun de s'exprimer – ce que la plupart des gens considèrent comme relevant de la liberté d'expression. Cependant, la liberté d'expression protège la circulation des informations et des idées au sein de la société : empêcher les États d'intervenir est insuffisant. Il est parfois nécessaire d'inférer en sa faveur ou de mettre en place des protocoles pour en assurer la préservation. Par exemple, la régulation spécifique de l'audiovisuel par les États est nécessaire afin d'éviter le chaos sur les ondes et de promouvoir la diversité.

*Conseil : demandez-vous si votre gouvernement en fait suffisamment pour protéger la liberté d'expression.*

#### 2. Elle appartient à tous.

Dans l'article 19(2), l'expression « toute personne » signifie que les États sont garants de la liberté d'expression de tout le monde, c'est-à-dire y compris, entre autres, les étrangers, les prisonniers ou les enfants.

#### 3. Elle s'applique au-delà des frontières.

Tout le monde a le droit d'accéder à l'information, d'où qu'elle vienne (par exemple, le droit d'utiliser Internet ou de faire importer des livres). Du fait d'Internet, ce point est l'un des plus importants.

#### 4. Elle inclut le droit de chercher et de recevoir.

La notion la plus élémentaire de la liberté d'expression est le droit de communiquer (de « transmettre » des idées et des informations) : mais la liberté d'expression recouvre aussi le droit de chercher et de recevoir des informations – soit le droit du public. Cet aspect est en effet crucial, par exemple dans une situation électorale : les partis doivent pouvoir communiquer avec les électeurs, lesquels doivent pouvoir à leur tour avoir accès à l'information afin d'instruire leur vote. Un État qui interfère avec la liberté d'expression d'un journaliste interfère probablement aussi avec le droit du public à accéder à l'information.

*Conseil : ayez toujours à cœur l'intérêt de votre public lorsque vous publiez du contenu médiatique.*

#### 5. Elle s'applique à tout type d'information et à tout type d'idée.

Cette liberté ne s'applique pas seulement aux déclarations agréables et consensuelles, mais à toutes les idées – fussent-elles considérées comme « offensantes » par certains. Cette notion est cruciale, en ça que les idées les moins populaires sont probablement celles dont l'expression a le plus souvent besoin d'être protégée.

#### 6. Elle s'applique au partage de l'information dans toutes ses formes.

Du fait du caractère international de cette loi, qu'importe la façon dont l'information est partagée : que ce soit par les médias, Internet, ou en Morse, son expression sous toutes ses formes est protégée.

#### 7. Elle cible les interférences directes comme indirectes.

L'ingérence des États vis-à-vis de la liberté d'expression peut aussi se manifester de manière indirecte, par exemple en refusant certains placements publicitaires du fait de leur nature sensible. Ces deux formes d'inférence sont interdites par le droit international.

La liberté d'expression n'est pas un droit absolu. Il requiert un large consensus en faveur de la liberté de parole, tout en permettant aux États d'y mettre des limites. Le champ de ces restrictions est abordé dans l'article 19(3) de l'ICCPR :

L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires :

- a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ;
- b) À la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Ceci implique ces trois règles strictes quant aux restrictions :

##### 1. Elles doivent être inscrites dans la loi.

Seuls les représentants élus sont habilités à restreindre ce droit fondamental. Des tiers, tels que le gouvernement ou les forces de l'ordre, peuvent cependant en abuser. De ce fait, l'inscription dans la loi de ces restrictions est un bon indicateur de ce qui peut ou ne peut pas être dit. Ces lois doivent remplir certaines conditions : être clair sur ce qui est interdit, être facilement accessibles, ou encore exiger une certaine transparence dans leur application de la part des agents officiels (sans quoi cela

reviendrait à leur accorder tout pouvoir législatif sur la question).

**2. Elles doivent viser à protéger les intérêts tels que décrits dans les paragraphes a) et b).**

Seuls les intérêts listés dans l'article 19(3) – les droits et la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques – peuvent supplanter ceux de la liberté d'expression, et cette liste est exhaustive (la protection d'autres intérêts ne peut par exemple pas justifier de restrictions).

**3. Leur recours doit être nécessaire pour la protection de ces intérêts.**

Ce point, le plus important, est complexe. Il implique les considérations suivantes :

- i) L'intérêt doit recouvrir un besoin social urgent. Des menaces mineures sont considérées comme insuffisantes.
- ii) La mesure prise doit être la moins intrusive et la plus efficace possible au regard de l'intérêt défendu.
- iii) La mesure doit être circonscrite (ne concerner par exemple que les propos préjudiciables).
- iv) La mesure doit être proportionnée, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas endommager la liberté d'expression davantage qu'elle ne protège l'intérêt défendu. Ce point concerne également les sanctions.

*Conseil : déterminez en quelle mesure ces points sont respectés dans votre pays ; s'ils ne le sont pas, parlez-en.*

## SYSTEMES DE PLAINTES ET ÉTHIQUE DANS LES MÉDIAS

Dans la plupart des pays, tout un chacun peut déposer plainte contre un comportement médiatique. Dans certains cas, les organismes responsables du traitement de ces plaintes sont mis en place par les médias ou le monde médiatique lui-même ; dans d'autres, par la loi. Dans l'ensemble, ces systèmes peuvent se classer en trois catégories : l'autorégulation, la corégulation et la régulation statutaire.

Tous ces systèmes disposent :

1. De règles relatives au comportement des médias (à l'instar d'un code de bonne conduite) contre lequel les plaintes peuvent se porter ;
2. D'un protocole ou d'un organisme dédié au traitement de ces plaintes;
3. De solutions, remèdes ou sanctions, en cas d'enfreinte de ces règles.

Le principe d'un système d'autorégulation est d'être géré volontairement par les médias sans recours judiciaire. On les trouve plus communément au sein des rédactions papier que des médias audiovisuels. Leur intérêt réside dans leur indépendance et leur sensibilité aux spécificités du métier. En revanche, ils peuvent être difficiles à mettre en place lorsque l'organisation des médias n'est pas au poil ; ils peuvent également manquer d'efficacité dans les cas complexes, et donner une image laxistes faute de sanctions adaptées. De plus, du fait de la nature volontaire de la démarche, n'importe qui peut s'en détacher à tout moment : considérés parfois comme trop cléments avec les médias, ils peuvent par conséquent manquer de crédibilité.

Le principe d'un système de corégulation est d'être géré par les médias – ou avec leur étroit concours – avec le support de la loi.

Plus communément rencontré dans les médias papier, on le retrouve également dans le secteur audiovisuel. Plutôt indépendant, sensible aux enjeux de l'administration des organes de presse, ce système a plus de poids et est plus facile à mettre en place qu'un système d'autorégulation. Son talon d'Achille, c'est qu'il dépend en pratique lourdement de la loi sur laquelle il s'appuie (par exemple quant à son indépendance ou la pertinence des sanctions), d'où la nécessité de politiques appropriées.

Un bon exemple de système de corégulation est celui de l'Indonesian Press Concil. Constitué de neuf membres, trois sont instruits par des associations de journalistes, trois par les dirigeants et trois, dont le président, sont des membres du public nommés conjointement par les journalistes et les dirigeants. Son indépendance est solidement établie depuis sa création en 1999. Ce conseil a pour sanction principale l'obligation de publier ses décisions, mais il peut également décider de compensations.

Le principe d'un système statutaire est d'être régi par la loi. Dirigé par des citoyens plutôt que par des acteurs des médias, c'est dans le secteur audiovisuel qu'il est généralement en vigueur. Disposant pleinement du pouvoir d'appliquer des sanctions – ce qui est à double tranchant si les peines sont trop lourdes –, il s'avère généralement sensible aux enjeux du monde audiovisuel et couvre la question des droits comme celle de la déontologie. La faiblesse de ce système, comme pour la corégulation, réside dans sa dépendance à la loi qui l'institue en premier lieu. En pratique, ces organismes manquent souvent d'indépendance, ce qui s'avère problématique étant donné l'étendue de leur pouvoir.

Les normes éthiques des médias peuvent se diviser sommairement en trois catégories :

1. Des normes relatives aux contenus ou aux contenus à éviter,

éventuellement en fonction des circonstances, comme l'exigence d'une certaine précision ou du respect de la vie privée.

2. Des normes relatives au comportement des médias lors de leur recherche d'informations : protéger le secret des sources par exemple, ou ne pas recourir à des subterfuges.
3. Des normes relatives à la façon dont les médias traitent les gens, parfois dans des situations de vulnérabilité – en respectant le deuil ou en protégeant les enfants par exemple.

Ces normes, notamment les normes relatives aux contenus, se chevauchent parfois avec les lois et, dans la plupart des cas, elles sont plutôt similaires en substance. Notons l'exception des discours haineux, que les règles éthiques condamnent plus sévèrement. Par exemple, un média peut être tenu de décourager la discrimination ou d'éviter les déclarations préjudiciables, tandis que la législation n'interdirait que l'incitation à la haine, la discrimination ou la violence.

*Conseil : s'il n'y a pas de système de plainte établi, vous pouvez songer à travailler sur un. Réfléchissez à ce qui serait le plus susceptible de fonctionner dans votre situation.*

## LES RESTRICTIONS LÉGALES

La plupart des pays disposent d'un vaste arsenal de restrictions relatives aux contenus, qu'elles tombent sous le coup de la loi pénale ou du droit civil, qui s'applique aux médias comme à tout le monde. Faire l'inventaire de tous ces domaines est impossible, ce pourquoi nous porterons notre attention sur quelques-uns parmi les plus déterminants, tels que la diffamation, la vie privée, les discours haineux, la sécurité nationale, le blasphème ou les fake news. Les normes ici exposées sont des normes internationales ; les lois diffèrent quant à elles selon les pays.

## LA DIFFAMATION

Par définition, il s'agit d'une communication à un tiers portant atteinte à la réputation d'une personne aux yeux de ce tiers. Les intermédiaires de ces publications n'ont là-dedans aucune responsabilité, qu'ils soient livreurs de journaux ou de simples relais sur Internet. Si les individus et les entreprises privées sont soumis à ces lois sur la diffamation (ce qui inclut la protection de leur réputation par exemple), celles-ci ne doivent pas concerner les symboles, drapeaux, objets, non plus que les États et représentants publics.

La diffamation doit relever du droit civil, pas du droit pénal. Les lois pénales sur la diffamation sont indûment sévères, inefficaces et sujettes aux abus. Celles relevant du droit civil protègent mieux la question de la réputation. A minima, l'emprisonnement ne devrait pas s'imposer comme réponse à la diffamation.

Le délai dans lequel une action en justice pour diffamation peut être intentée doit être court, de l'ordre d'un an par exemple. Le recours à des règles anti-SLAPP (Strategic Litigation Against Public Policies) doit être possible. Celles-ci permettent aux affaires abusives d'être rejetées rapidement afin de ne pas les laisser entacher la réputation de la défense, de manière à empêcher les acteurs puissants d'intenter de fausses actions pour faire taire leurs opposants.

Les agents publics ne devraient bénéficier d'aucune protection particulière – au contraire, ces derniers devraient se distinguer par une tolérance à la critique au moins équivalente à celle de la plupart des citoyens. La vérité, lorsqu'elle peut être prouvée, devrait pouvoir constituer une défense absolue. Autrement dit, nul ne devrait être inquiété par des actions en diffamation pour des déclarations véridiques. Par ailleurs, les plus grands journalistes eux-mêmes sont sujets à l'erreur.

De ce fait, le droit international exige des États qu'ils reconnaissent la défense d'une « publication raisonnable », applicable aux déclarations sur les questions d'intérêt public lorsque, même erronées ou inexactes, il apparaît que leur publication est raisonnable compte tenu des circonstances. Pour les journalistes, agir dans le cadre des normes de la profession devrait être suffisant. Les déclarations d'opinion devraient bénéficier d'une plus grande protection encore que les expositions de faits, et les défendants ne devraient être inculpés qu'en l'absence totale de fondement factuel à leur opinion.

*Conseil : respectez les normes professionnelles lorsque vous produisez et partagez du contenu.*

Des sanctions excessives constituent également un frein à la liberté d'expression. Les sanctions pour diffamation doivent viser à réparer les torts commis, non à les punir. Les tribunaux doivent tenir compte des recours déjà proposés, comme le droit de réponse ou le dépôt de plaintes. Les dommages et intérêts doivent être raisonnables et proportionnels aux préjudices commis.

*Conseil : vérifiez si les lois sur la diffamation remplissent ces conditions : si ce n'est pas le cas, exposez leurs faiblesses.*

## VIE PRIVÉE

La privauté décrit à la fois une part objective, à savoir s'il est raisonnable qu'une affaire soit considérée comme privée, et une part subjective, à savoir si le plaignant a en effet traité l'affaire comme telle. En plus des lois encadrant l'exposition injustifiée d'informations privées, les entreprises ont également la responsabilité de la protection de

ces informations. Si l'idée de vie privée s'oppose parfois à la liberté d'expression, elle en constitue également une protection, en limitant par exemple la surveillance d'état. Lorsque l'exposition d'informations privées instruit un débat d'intérêt public, cette contribution doit être mise en balance avec l'intérêt privé selon plusieurs critères, tels que :

1. La notoriété des personnes impliquées et l'importance du sujet traité ;
2. Les antécédents des personnes impliquées ;
3. Le contenu, la forme et les conséquences de la publication. Par exemple, les informations dévoilées se limitent-elles à ce qui est nécessaire au débat ?
4. Le contexte général.

*Conseil : tenez compte de ces points lorsque vous vous apprêtez à révéler des informations privées.*

### L'INCITATION À LA HAINE

L'incitation à la haine constitue l'une des rares exceptions où le droit international exige des États qu'ils imposent des restrictions à la liberté d'expression, selon l'article 20(2) de l'ICCPR. L'idée essentielle ici est de protéger l'égalité, qui est au cœur de la défense des droits de l'homme. Ces lois doivent comporter quatre éléments clés :

1. La personne ayant tenu ces propos doit l'avoir fait avec l'intention d'inciter à la haine ;
2. Cette haine a pour motif la nationalité, la race ou la religion – bien qu'il existe contre ça d'autres instruments plus efficaces ;
3. L'incitation de ces propos doit impliquer un lien de causalité entre les déclarations et les résultats interdits escomptés ;

4. Ces résultats interdits sont au nombre de trois : la discrimination, la haine et la violence.

*Conseil : aucun journaliste ne doit prendre part, de près ou de loin, à la dissémination des propos haineux. Au contraire, c'est à travers la promotion de la tolérance qu'il participe à la solution.*

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

C'est l'un des domaines qui connaît le plus d'abus quant aux restrictions de la liberté d'expression. Définir ce qui relève ou pas de la sécurité nationale est un exercice périlleux. Les principes de Johannesburg sur la sécurité nationale, la liberté d'expression et l'accès à l'information<sup>6</sup> établissent des normes claires pour les lois relatives à la sécurité nationale, le recours à celles-ci ne devant se faire que lorsque : 1) un propos est destiné à l'incitation imminente à la violence ; 2) celui-ci est susceptible de déclencher ces violences ; 3) il y a un lien direct et immédiat entre l'expression et la probabilité de ces violences – lien qui doit être évalué selon le langage utilisé, le délai entre la déclaration et les risques encourus, ainsi que le contexte général dans lequel ces propos s'inscrivent. Ce qui relève de la sécurité doit être strictement défini, et la loi devrait prendre en compte l'intention des propos.

*Conseil : vérifiez si les lois de sécurité nationale dans votre pays répondent à ces normes.*

### LE BLASPHEME

Les lois sur les propos haineux protègent les croyants d'une religion, tandis que celles sur le blasphème protègent la religion elle-même. Du

point de vue du droit international, cela revient à vouloir préserver une idée de la critique, ce qui ne peut être considéré comme légitime. En d'autres termes, s'il est juste de protéger les croyants, il ne relève pas du domaine de la justice de protéger leurs idées religieuses, si enracinées soient-elles.

Conseil : si votre pays comporte des lois contre le blasphème, envisagez de mettre en lumière pourquoi elles devraient être abrogées.

## LES FAKE NEWS

La désinformation et la mésinformation peuvent s'avérer extrêmement problématiques. Cependant, leur interdiction pure et simple ne rime à rien. Celles-ci peuvent être convoquées sous couvert d'anonymat – voire automatisées – et leur interdiction illégitime ouvre la porte à nombre d'abus. Comme l'ont dit les quatre rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression de l'ONU, de l'OSCE, de l'OAS et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans leur déclaration conjointe de 2017 :

**L'interdiction généralisée de la propagation d'informations basées sur des idées vagues ou ambiguës, telles que les « fake news » ou les « informations non objectives », est incompatible avec les normes internationales relatives aux restrictions de la liberté d'expression.<sup>7</sup>**

Dans le même temps, il peut être justifié d'interdire les déclarations incorrectes dans certains contextes, en cas par exemple de déclarations fausses ou diffamatoires (tel que vu plus haut), de parjure ou de falsification. Mais les interdictions générales sur les déclarations incorrectes ne se justifient pas.

Conseil : si votre pays dispose de lois contre les fake news, envisagez d'exposer pourquoi elles devraient être abrogées.

# ENQUÊTE ET FACT CHECKING



## ENQUÊTE ET FACT CHECKING

### *Alice Chambers*

Le succès de nos articles repose sur la qualité de nos informations. Une enquête n'est jamais à propos des croyances de son auteur, mais bien de ce que celui-ci peut prouver. À l'origine, il y a les faits.

#### **QUELLES INFORMATIONS VÉRIFIONS-NOUS, PRÉCISÉMENT ?**

Je me dis parfois que les faits existent simultanément sur plusieurs plans de vérité. Ils consistent tout d'abord en de simples informations vérifiables, telles que des dates, des noms, des âges, des citations. Ces informations relèvent parfois du domaine public et sont alors faciles à vérifier ; parfois, un recours à différentes sources s'impose, lorsque l'information est contestée quelque part ; mais celles-ci sont la plupart du temps justes ou fausses.

Le niveau suivant consiste en des informations qui bien que factuelles au sens strict du terme, peuvent également s'avérer fausses. Une citation peut par exemple être correcte, dans le sens où la personne citée a bien dit ce qui est rapporté, mais relayer ses propos sans les vérifier peut être une erreur. Le fact checking politique traite souvent de ce cas de figure. Un journal peut en effet rapporter avec fidélité une information fautive avancée par un personnage politique : Donald Trump fut un cas d'école de ce côté, forçant les journalistes à décider comment relayer – ou ne pas relayer – ses mensonges. Les gros titres des journaux passèrent ainsi de citations directes au début de sa candidature à des résumés accompagnés de leurs démentis plus tard, lors de sa gouvernance à la tête du pays. Une entreprise peut faire une déclaration sur ses activités, qu'il est souvent tentant d'inclure dans son article, mais il est

alors important de pouvoir éclairer le lecteur sur la fiabilité de cette information. Un article se faisant le relai de deux perspectives opposées sur un sujet commun peut de la même façon être factuellement correct, sans pourtant parvenir à les départager et à jeter la lumière sur ce qui se passe vraiment. Cette forme de journalisme, surnommée *both-sides-ism* (ou « deux-côtés-isme »), n'aide pas à la formation de l'opinion et est souvent boudée par les lecteurs. Tandis qu'il relève presque du réflexe de mettre en doute les propos des acteurs puissants, il est important de faire montre d'une circonspection comparable vis-à-vis des sources de moindre calibre. Quoique de bonne foi, une source peut se tromper : il est du devoir du journaliste de vérifier ses propos. Je me demande parfois si j'ai affaire à un « fait véritable », ce qui peut sembler redondant mais me permet de faire le distinguo entre ce qu'on m'a raconté et ce qui s'est vraiment passé.

La dernière étape dans le processus de vérification consiste à s'assurer de la pertinence de votre narration. Celle-ci doit exposer avec justesse et honnêteté les faits qu'elle avance, établir les liens entre eux et les décrire dans leur contexte. Ce n'est dans les cordes d'aucun article de pouvoir présenter tous les tenants et aboutissants d'une affaire, et ce que vous choisirez de dire importera autant que ce que vous choisirez de taire. De ce fait, une tension existe entre les faits et leur narration, poussant les journalistes à faire travail d'interprétation – c'est-à-dire à choisir d'exposer certains faits au détriment d'autres. Par exemple, si un appel d'offre public ne reçoit qu'une seule candidature, est-ce un signe de corruption ? C'est au journaliste qu'il appartient de s'en assurer.

Révéler une information (correcte par ailleurs) de ce genre sans la mettre en regard de ce qui est « normal » peut induire le lecteur en erreur. Les statistiques sont un exemple typique d'information précieuse qui peut s'avérer inutile voire même dangereuse lorsqu'elles sont sorties de leur contexte.

Lorsque vous vous attellez à la vérification de votre travail, prenez le temps d'estimer ce qui vous semble constituer ou pas un standard de preuve recevable. Dans le droit pénal, les preuves doivent par exemple se tenir « hors de tout doute raisonnable » – la plus haute « norme » de preuve qui soit – mais un journaliste ne dispose pas du pouvoir d'un tribunal et ne peut mener son enquête avec des moyens comparables : peut-il alors se contenter d'un standard de preuve plus bas ? Cela dépend des allégations de son histoire. Il serait risqué d'avancer une preuve renversante sur la base d'une seule source quand à l'inverse, une information moins conséquente peut se dispenser d'un trop grand nombre de sources.

### VÉRIFIER SES INFORMATIONS AVANT, PENDANT ET APRÈS

Les grands organes médiatiques disposent souvent de quelqu'un qui intervient en bout de chaîne, et dont le rôle est de vérifier méthodiquement les informations avancées. La plupart des journalistes n'ont pas ce luxe, cependant. De plus, réserver ce fact checking pour la fin n'est pas sans risque : une information erronée peut vite bouleverser la conclusion d'une enquête. Il est plus avisé de procéder à cette vérification au fur et à mesure de l'enquête, en prenant le temps de confirmer ses informations auprès d'autres sources, de revenir auprès d'elles et de leur demander des pièces permettant d'affirmer leurs assertions.

Avant de commencer, il est bon de remettre en doute sa propre

compréhension du sujet et celle de ses sources. Si vous souhaitez comprendre davantage de ce monde dont vous connaissez si peu, soyez préparés à voir certaines de vos hypothèses voler en éclat et vos certitudes ébranlées.

Au cours de votre travail, faites enquête également contre votre propre biais d'interprétation. Si une situation vous apparaît sous un certain jour, demandez-vous à quoi celle-ci ressemblerait si les événements avaient été différents, et tentez d'enquêter sur cet autre scénario. N'hésitez pas à faire appel à vos sources. Lors de vos entretiens, demandez-leur si votre compréhension de ce qu'elles vous disent leur paraît correct. Dans la limite de ce que vous pouvez leur révéler, vous pouvez également leur demander ce qu'elles pensent des informations dont vous disposez.

Maniez avec précaution les informations qui vous sont communiquées officiellement ou à titre confidentiel. Un pan du processus de vérification consiste à s'assurer de pouvoir utiliser vos informations de la façon dont vous et vos sources avez convenu. Les sources qui vous font confiance seront plus enclines à témoigner officiellement.

L'ébauche de votre article en main, munissez-vous d'un stylo rouge et passez en revue votre travail mot à mot, et relevez tout ce qui vous semblera imprécis ou de parti pris. Un simple mot peut changer la donne – « un contrat » et « le contrat » ne signifient pas la même chose, par exemple. Retournez auprès de vos sources et informez-les de ce que vous avez découvert ainsi que de ce que vous avez l'intention d'écrire. Croiser ses sources pour vérifier ses informations est crucial, aussi n'hésitez pas à les solliciter pour leur demander si vos trouvailles leur semblent correctes et bien contextualisées.

À cette étape, si ce n'est pas déjà le cas, allez recueillir l'opinion de tous ceux qui apparaissent sous un jour défavorable dans votre article.

Vérifier ses citations est également capital. Je renvoie ou fais souvent relire celles que je leur emprunte à mes sources avant publication. Cela ne veut pas dire que je changerais quoi que ce soit si une source désapprouvait la façon dont je la cite, mais je préfère savoir ce qui lui déplaît et en discuter avec elle en premier lieu. S'il s'avère que j'ai mal compris quelque chose, au moins serai-je en mesure de me corriger ; si la source regrette seulement d'apparaître sous un jour peu flatteur, je lui demande ce qui lui semble faux dans ce que je souhaite publier. S'il n'y a rien qui me convainque, alors l'histoire demeure telle quelle.

Autant que possible, je vous conseille de travailler dans la plus grande transparence et dans des conditions reproductibles. Être transparent avec vos sources et dans votre processus de rédaction (en décrivant ou en redirigeant vers l'origine de vos informations) et démontrer comment vous êtes parvenus à vos conclusions (que ce soit en analysant des bases de données ou en parlant à suffisamment de personnes) vous servira lors de votre propre fact checking, tout en facilitant la tâche de quiconque souhaitera vérifier à son tour vos informations. Donner à ses lecteurs assez de renseignements sur vos sources pour qu'ils soient en mesure de reproduire votre cheminement et vos conclusions est un excellent moyen d'assurer son travail tout en mettant son lectorat en confiance.

### ASTUCES LOGISTIQUES

Vérifier ses informations peut être un cauchemar si vous ignorez d'où elles proviennent. Dans des enquêtes au long cours réunissant plusieurs personnes, l'organisation est le maître mot qui peut porter ou enterrer votre projet. Discutez avec votre équipe du genre de documents sur lesquels vous souhaitez mettre la main (comptes-rendus d'interviews, e-mails, demandes d'accès à l'information, rapports d'entreprise,

dépêches, etc.) et comment vous prévoyez de les sauvegarder. Les dossiers de Google Drive sont un moyen de les stocker, mais il existe d'autres solutions et logiciels d'archivage.

Il peut être utile de tenir des comptes-rendus de vos réunions d'équipe, voire de documenter vos propres recherches. Vos questions, doutes et observations y trouveront un espace où se poser, et votre enquête profitera plus tard de cette documentation chronologique.

### LA VÉRIFICATION VISUELLE

De plus en plus d'informations nous parviennent visuellement, à travers les contenus créés par les utilisateurs, notamment sur les réseaux sociaux. Les photos et vidéos peuvent sembler de bonnes sources d'information, peut-être parce qu'elles paraissent impartiales et laisser le spectateur juger par lui-même. Cependant, elles ne sont pas moins trompeuses que les autres voies d'information et peuvent parfois même s'avérer plus pernicieuses, en raison de leur viralité et de la confiance imméritée qu'on leur accorde. Photos et vidéos doivent être vérifiées au même titre que n'importe quelle autre source afin de vous assurer de leur pertinence dans le contexte de votre reportage.

### QUE FAIRE LORSQU'UNE SOURCE PARTAGE AVEC VOUS UNE VIDÉO ?

Tout comme pour les autres aspects du fact checking, commencez par quelques questions élémentaires :

1. Quelle en est **l'origine** ? Savoir à quel moment et sur quelle plateforme la vidéo est apparue pour la première fois peut vous fournir de précieuses informations sur son contenu.
2. Qui est **l'auteur** de la vidéo, qui en est la source originelle ?
3. **Quand** a-t-elle été tournée, quel jour et à quelle heure ?

4. **Où** a-t-elle été tournée ?
5. **Pourquoi** a-t-elle été tournée, quels sont les motifs de sa réalisation ?
6. Que se passe-t-il **en dehors du cadre**, qu'est-ce qui n'a pas été filmé ?

Ces deux derniers points relèvent d'une importance particulière lorsqu'il s'agit de médias visuels : en effet, il est facile de se laisser embarquer dans l'illusion que la vidéo capture toute l'histoire. Or, les événements survenus avant que la vidéo ne démarre sont déterminants pour en comprendre le contenu. De la même façon, devant une caméra et dès lors qu'on se sait filmé, tout le monde tend à modifier son comportement.

Attester d'une vidéo est un exercice plus délicat encore lorsqu'on ne peut pas rencontrer ses auteurs. En leur parlant, on peut établir si oui ou non ils étaient en mesure de la tourner et si oui, apprendre d'eux d'importantes informations contextuelles. Peut-être peuvent-ils vous faire parvenir la vidéo originale, de sorte que vous puissiez en vérifier les métadonnées : c'est l'une des meilleures façons de s'assurer qu'ils en soient bien les auteurs et éventuellement de déterminer où et quand la vidéo a été tournée.

Les métadonnées sont des informations contextuelles relatives aux photos et vidéos. Lorsque vous tournez une vidéo par exemple, le fichier numérique créé est encrypté avec des informations sur l'heure de la prise, sur le matériel utilisé pour la capture d'image et, si le GPS est allumé, sur l'endroit où elle a eu lieu. Les vidéos partagées sur les réseaux sont compressées afin d'être plus légères et plus faciles à partager rapidement. Cette compression supprime les métadonnées et réduit la qualité du fichier. Dans l'idéal, évitez de récupérer vos fichiers sur WhatsApp ou Facebook : demandez plutôt à vos sources de vous les

envoyer par e-mail, WeTransfer ou via un lien iCloud.

Cependant, même les métadonnées peuvent être falsifiées, et l'on peut vite s'égarer en recherchant à remonter jusqu'à leurs auteurs. Comment en retrouver la trace et enquêter dessus avant de leur parler ?

### REPÉRER UN FAKE, PREMIÈRE ÉTAPE

Dans votre quête pour établir l'authenticité d'une vidéo, allez voir le compte qui l'a postée et prêtez attention au contenu de ce compte.

#### Le compte

- L'utilisateur a-t-il déjà publié autre chose depuis cet endroit ?
- L'utilisateur poste-t-il régulièrement ce genre de contenu ?
- Ses photos de profil sont-elles crédibles ? Les avez-vous passées au crible d'une recherche d'image inversée ?
- Cherchez d'autres comptes sur les réseaux sociaux qui seraient enregistrés sous le même nom. Faites une recherche Google : la personne existe-t-elle en-dehors des réseaux ?
- Que disent les commentaires ? Très souvent le travail de vérification a déjà été effectué par vous, ou des utilisateurs en commentaire.

#### La vidéo

- Y a-t-il du texte ou un logo en surimpression ? TikTok, Snapchat, etc. apposent ces signes sur les vidéos qui transitent sur leurs plateformes. Ces marques peuvent vous renseigner sur l'origine de la vidéo.

- Pouvez-vous la géolocaliser ? Si oui, cela vous permettra de vérifier par vous-même d'où elle provient. Soyez à l'affût des indices qui pourraient vous renseigner : panneaux de signalisation, plaques d'immatriculation, végétation, vêtements...
- Pouvez-vous déterminer à quelle heure et par quel climat la vidéo a été prise ? D'où vient la lumière ?
- Prêtez attention à la qualité de la vidéo. À chaque fois qu'un fichier est partagé et reposté sur les réseaux sociaux, il est compressé et sa qualité baisse. Un fichier de mauvaise qualité peut indiquer qu'il aura été largement partagé.
- Il n'existe malheureusement pas de recherche inversée pour les vidéos. Néanmoins, vous pouvez faire une recherche inversée à partir d'une frame de celle-ci.

### REPÉRER UN FAKE, DEUXIÈME ÉTAPE

Vous êtes journaliste, pas informaticien, il est temps d'enquêter ! Demandez-vous qui vous pourriez appeler qui en saurait davantage sur les événements capturés par la vidéo. La police locale et les pompiers peuvent vous renseigner sur les crimes commis. Si la vidéo a été tournée au travail, adressez-vous au porte-parole de l'entreprise concernée. Les personnalités publiques disposent d'attachés de presse que vous pouvez contacter et à qui vous pouvez demander un commentaire. Peut-être aussi pouvez-vous demander à d'autres gens présents lors d'événements de regarder la vidéo.

Cherchez également si d'autres médias ont couvert le sujet. Si votre vidéo filme un événement public largement relayé, vous devriez trouver des articles dessus.

### MÉSINFORMATION ET DÉSINFORMATION

La mésinformation est le partage de fausses informations par inadvertance. La désinformation, quant à elle, consiste à partager délibérément de fausses informations afin d'induire en erreur. La més/désinformation en ligne s'appuie essentiellement sur des photos ou des vidéos pour faire circuler de fausses affirmations. Être en mesure d'analyser méthodiquement ces fausses informations vous aidera dans votre démarche de fact checking. Voici une liste de différents types de fausses informations auxquelles être attentif, compilée par First Draft. La liste n'est pas exhaustive mais elle peut vous aider à rapidement cerner certains types de contenus :

- La satire ou la parodie : sans volonté de causer préjudice, mais parfois de se moquer.
- La fausse annonce : lorsque le titre, la miniature ou l'extrait ne correspondent pas au contenu.
- La mise en scène : lorsque les informations sont détournées pour faire accuser quelqu'un ou quelque chose.
- L'imposture : lorsque l'auteur de la vidéo est un imposteur.
- La fausse information : lorsqu'un contenu est authentique mais le contexte dans lequel il est présenté ne l'est pas.
- L'information manipulée : lorsqu'un contenu est modifié pour induire en erreur.
- L'information fabriquée : lorsqu'un contenu est fabriqué de toutes pièces afin de duper et de blesser.

Pour bien des gens, l'expression fake news désigne les informations complètement inventées. À tort, cependant, puisque

la mésinformation s'accompagne souvent d'éléments réels, ce qui la rend si difficile à démêler. Même des journalistes chevronnés peuvent être dupés par des comptes parodiques ou des vidéos détournées.

La prudence est donc de mise lorsque vous puisez des informations en ligne. Soyez attentifs aux écueils, illusions et dangers qui vous guettent, et vous serez moins susceptible d'y succomber.

INTÉGRITÉ  
PHYSIQUE DES  
JOURNALISTES  
D'INVESTIGATION



## INTÉGRITÉ PHYSIQUE DES JOURNALISTES D'INVESTIGATION

### *Vlad Lavrov*

Partout dans le monde, le journalisme devient une profession de plus en plus dangereuse. Selon l'étude menée par le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), en 2020, vingt-deux journalistes ont été assassinés pour leurs travaux, soit deux fois plus que l'année précédente. Pour ne rien arranger à ce sinistre tableau, dans plus de 80% des cas, ces meurtres ne sont pas résolus. Cette situation illustre le besoin urgent de changements dans la façon dont les journalistes et les rédactions abordent la question de leur sécurité.

Aujourd'hui, l'entraînement des journalistes à la cyber sécurité fait partie de leur formation dans la plupart des pays, spécialement ceux travaillant sur les enquêtes à haut risque ou qui sont basés dans les pays soumis à des régimes autoritaires. Bien que la prise de conscience des enjeux des communications cryptées et de la discrétion en ligne soit encore insuffisante, les progrès dans ce domaine sont encourageants.

De nos jours, lorsque des journalistes d'investigation travaillent de concert sur des enquêtes transfrontalières ou mobilisant plusieurs rédactions, le recours à des messageries sécurisées et à des e-mails encryptés coule de source. Malgré des divergences possibles au sein d'une équipe quant à la manière de communiquer en ligne, le consensus se fait généralement autour d'une solution favorisant la sécurité – au détriment s'il le faut d'un peu de confort.

Malheureusement, la question de la sécurité physique des journalistes est rarement traitée de cette façon. À bien des endroits dans le monde,

elle se trouve reléguée aux mains des autorités et des journalistes en charge de ce sujet.

Cette attitude pose problème à bien des égards. Même si un journaliste travaille dans un pays où les forces de l'ordre sont dignes de confiance, ces dernières manquent généralement de ressources pour enquêter au seul motif de ses suspicions. Dans les meilleurs cas, elles peuvent lui fournir une protection qui entravera sévèrement sa liberté de mouvement et son travail, et ne saurait être considérée comme autre chose qu'une solution à court terme.

Le recours excessif aux ONG internationales spécialisées dans la problématique de la sécurité des journalistes pose aussi un problème. Toutes ces associations ont des procédures internes pour étudier les différentes affaires, ce qui prend du temps. Conséquemment, si leur soutien est précieux pour des perspectives de protection à long terme, lorsque celle-ci implique une relocalisation ou l'achat de matériel de sécurité par exemple, elles sont d'une aide limitée dans les situations d'urgence ou de projets à haut risque.

Toute enquête doit faire l'objet d'une évaluation du danger potentiel par l'organisation qui la commande. Toute affaire impliquant du **crime organisé, de la corruption d'état, de grosses entreprises, d'agents véreux du gouvernement ou des entreprises, de groupes terroristes**, ou de **groupes extrémistes** doit être menée avec des protocoles de sécurités bien définis.

Il est impératif que les journalistes et leurs rédactions confrontés à des projets potentiellement risqués prennent en main la question de leur sécurité physique en suivant quelques protocoles élémentaires :

## LA SÉCURITÉ DE LA RÉDACTION

Malgré la tendance générale au télétravail, accentuée par la récente pandémie, le format de la salle de rédaction a la préférence de la plupart des médias du monde, reconnue comme l'un des plus adaptés au travail journalistique. L'adresse de la rédaction est publique du fait de la loi, ce qui la désigne comme une cible facile pour d'éventuelles hostilités. Les procédures citées ci-dessous sont recommandées pour minimiser ces risques et se préparer en cas d'urgence :

- **La porte de la rédaction doit être verrouillée en permanence et contrôlée par le personnel.** Cette règle élémentaire passe trop souvent à la trappe, par exemple lors des pauses-déjeuner du personnel.
- **La rédaction doit être équipée d'une porte sécurisée et d'un système d'alarme ou d'une salle d'urgence.** Il est recommandé que chaque employé dispose d'un code d'alarme personnel, lequel peut servir à l'enquête en cas d'intrusion.
- **Installez des caméras de surveillance à l'extérieur pour voir les visiteurs.** Lorsque vous choisissez votre équipement, selon votre budget, préférez un système permettant d'enregistrer 30 jours de capture d'images – sur un cloud plutôt que sur un disque dur. Cela vous permettra d'y avoir toujours accès en cas d'effraction de vos locaux.
- **Les rédactions doivent se situer à proximité des lieux d'affluence.** Cherchez un endroit à fois accessible et pratique pour le travail quotidien, mais également à portée d'un aéroport international.
- **Les voitures doivent être garées dans des lieux sécurisés et sous surveillance vidéo.** Les voitures piégées sont un mode d'attaque répandu contre les journalistes. De plus, les parkings font des postes d'observations privilégiés pour des tiers malveillants, qui peuvent s'en servir pour surveiller les journalistes et les sources qui leur rendraient visite.
- **Aucun partage d'information sur les membres de l'équipe.** Il est crucial que tout le personnel s'impose cette règle. Les démarchages téléphoniques sont un moyen classique de recueillir des informations sur vos horaires et vos déplacements. Sur les réseaux sociaux, des tiers malveillants peuvent se faire passer auprès de vos collègues pour d'anciens amis ou des camarades de classe souhaitant renouer contact avec vous, abusant de leur gentillesse et de leur serviabilité pour leur octroyer des informations.
- **Tous les visiteurs doivent être accompagnés,** même les techniciens téléphoniques ou les entreprises venant faire des relevés ou de la maintenance.
- **Toute rencontre ou appel suspect doit faire l'objet d'un signalement immédiat à la rédaction.** Les journalistes ne doivent sous aucun prétexte répondre à des propos suspects ou menaçants, ni s'engager dans un conflit ouvert. L'autre parti est peut-être en train de filmer la scène pour prouver, en cas de procédure judiciaire, le préjudice causé par votre rédaction à son encontre.
- **Les employés doivent être particulièrement vigilants lorsqu'ils sont confrontés à des personnes ou des activités suspectes.** Encourager les employés à être attentifs à ce qui se passe

autour de leur lieu de travail peut permettre de détecter des signes de surveillance. Il est important que les places de parking en face de l'entrée soient surveillées par des caméras. Soyez attentif aux voitures qui s'y garent régulièrement et gardez trace des véhicules de vos visiteurs, particulièrement ceux qui restent occupés un moment.

### LE RÔLE DU RÉDACTEUR EN CHEF

Gardez en tête qu'en plus de les adopter, il est du devoir des entreprises médiatiques de s'assurer que ces protocoles soient bien appliqués par tous les employés, et que ceux-ci y soient correctement formés. Pour y parvenir, un membre aguerri de la rédaction devrait être en charge de la sécurité et avoir le pouvoir d'en sanctionner les détracteurs.

Il est également crucial que le rédacteur en chef bénéficie de la confiance de ses journalistes, que ceux-ci se sentent suffisamment à l'aise pour lui signaler toute observation ou suspicion, même incertaine. En aucun cas un employé ne devrait se censurer de crainte d'être ridiculisé parce qu'il aurait surréagi. Il est de la responsabilité du rédacteur en chef de le calmer, d'étudier ses craintes et de lui faire comprendre en quoi sa réaction est excessive le cas échéant.

Dans les grandes lignes, voici les tâches qui incombent au rédacteur en chef :

- **La complète responsabilité de la sécurité de la rédaction.** Afin que la rédaction soit un lieu sûr, cette responsabilité doit être assurée en interne et non reposer sur la police ou des organismes extérieurs.
- **Faire des réunions de sécurité.** Dès qu'un journaliste travaille sur un sujet sensible, le rédacteur en chef doit mettre la rédaction en mode « sécurité ». Les discussions autour d'affaires à risque doivent se tenir entre le moins de gens possible – les journalistes travaillant directement sur le sujet, leur supérieur direct, le chef de la sécurité et le rédacteur en chef. Il est impératif que ces réunions aient lieu en dehors des réunions de travail habituelles, et aussi souvent que nécessaire pour que l'équipe en charge de la sécurité soit informée de l'évolution de la situation.
- **Demander des rapports de risques.** Lorsque des projets sensibles sont engagés, il est important de recueillir autant d'informations que possible sur les cibles de l'enquête : **qui est susceptible de commettre un meurtre et qui ne l'est pas, sous quelles conditions, lesquelles ont déjà tué et pourquoi.** Le rédacteur en chef doit s'assurer de disposer de ce genre d'informations au plus tôt.
- **Définir les protocoles de sécurité et les faire appliquer.** Cela vaut pour les routines quotidiennes de la rédaction aussi bien que pour les procédures d'urgence, plus ou moins habituelles selon le média concerné.
- **Communiquer sur les risques avec les journalistes.** Un rédacteur en chef doit construire une relation de confiance avec ses journalistes et être en relation directe avec eux vis-à-vis des questions de sécurité 24/7. Il est crucial que les journalistes puissent le solliciter à n'importe quel moment sur ces questions. Cela implique par exemple de rester en contact avec les journalistes lorsqu'ils mènent des entretiens à risque ou rencontrent leurs sources.

- **Être constamment vigilant au sein de la rédaction.** Un rédacteur en chef doit être en mesure de savoir où se trouvent ses équipes à n'importe quel moment, que ce soit en ménageant des plages d'appel régulières ou par le biais de comptes-rendus. Lorsqu'un journaliste travaille sur un sujet sensible, le rédacteur en chef doit être tenu au courant de ses rendez-vous et de ses interviews, ainsi que des demandes d'information qu'il émet.
- **S'entraîner régulièrement aux protocoles.** Il est conseillé de profiter des réunions de sécurité pour discuter de l'évolution des situations, passer en revue les protocoles de sécurité qui en découlent et vérifier qu'il n'y a pas de problème dans leur application.
- **Punir les journalistes qui ne suivent pas les règles.** Nécessaire lorsqu'ils ont affaire à des reporters-cowboys qui se mettent, eux et leur équipe, en danger sans raison, et qui défient les protocoles de sécurité pour cultiver leur image.
- **En cas de décès de l'un de ses journalistes, le rédacteur en chef est responsable.**

#### LES BASES DE LA COMMUNICATION AU SEIN DE LA RÉDACTION

L'un des défis du rédacteur en chef quant à la sécurité de ses journalistes consiste à mettre en place un bon système de communication au sein de la rédaction. Comme évoqué plus tôt, tout journaliste doit se sentir à l'aise pour discuter des enjeux de sécurité avec un rédacteur en chef, sans se censurer de peur d'exagérer ses craintes. Plus important encore, le rédacteur en chef doit s'assurer qu'aucun employé ne se sente mis à l'écart lorsque des discussions de sécurité sont tenues en comité réduit plutôt qu'en présence de toute la rédaction.

D'une part, personne ne doit ignorer la possibilité d'une fuite d'informations. De plus, vu comme il est désormais facile de se procurer du matériel de mise sur écoute à bas prix et facile à installer, tenir ces discussions sensibles en petit comité – voire même en-dehors des locaux – est une bonne manière de prévenir ces risques.

Cette question est plus délicate qu'il n'y paraît, puisque les rédactions sont partout dans le monde considérées comme des lieux d'émulation collective, propices au brainstorming et aux prises de décisions. Par conséquent, qu'un petit groupe se sépare des autres pour tenir un rendez-vous secret après une réunion d'équipe peut s'avérer malaisant pour les journalistes non conviés – et c'est compréhensible.

Il est donc aussi de la responsabilité du rédacteur en chef d'en discuter avec le personnel. D'une certaine façon, il ne s'agit là que d'une mesure de sécurité complémentaire déployée par les rédactions pour leurs journalistes qui en éprouvent le besoin. Cette mesure de discrétion leur épargne de devoir aborder ces questions de sécurité en face de tout le monde et avant qu'elles soient résolues.

La rédaction doit demeurer un endroit incitant à parler librement et invitant au partage d'informations. En même temps, les considérations de sécurité ne doivent être discutées **qu'entre les membres de l'équipe directement impliqués dans un incident particulier, les personnes en charge des questions de sécurité et celles qui détiennent l'autorité de les autoriser.**

#### LES RENCONTRES À RISQUE

Se rendre à une rencontre directe avec une cible dangereuse ou avec une source exige planification et coordination directe de la part d'un rédacteur en chef, lequel servira également de contact d'urgence aux journalistes.

Les grandes lignes pour la conduite de ces rendez-vous sont les suivantes :

- **Les journalistes doivent être à deux.** Lorsque l'un conduit l'entretien, l'autre est en charge de la communication avec le reste de l'équipe. Mener discrètement cette tâche permettra au second de conduire ultérieurement d'autres entretiens si besoin.
- **Les rencontres doivent se faire dans des lieux publics.** En aucune circonstance un journaliste ne doit changer le lieu du rendez-vous sur suggestion de son interlocuteur. S'il le faut, qu'il invoque le rédacteur en chef et son inflexibilité quant aux règles : le lieu de rendez-vous ne doit être modifié sous aucun prétexte – même au risque que l'entretien soit annulé.
- **Un tiers doit superviser la rencontre.** Cette personne arrive sur les lieux en avance, y choisit le meilleur point d'observation, la porte d'entrée en ligne de mire par exemple. Les journalistes conviennent à l'avance de certains gestes pour alerter d'un code vert, jaune ou rouge. En cas d'alerte rouge, ce tiers intervient pour mettre fin à l'entretien.
- **La police ou la sécurité doivent se tenir sur leurs gardes.** Sollicitez en priorité vos contacts de confiance au sein de ces agences.
- **Les rédacteurs en chef doivent superviser la situation.** Ils doivent être en relation directe avec tous les journalistes présents au rendez-vous et se tenir prêts à intervenir immédiatement en cas d'urgence.
- **Les rédacteurs en chef doivent être constamment informés des faits et gestes des journalistes.** Avant la rencontre, ils

doivent tout savoir d'où elle aura lieu et de qui y participera. Les confirmations de début et de fin de rendez-vous sont impératives. Il est également hautement recommandé que les journalistes puissent prévenir le rédacteur en chef si la rencontre prend plus longtemps que prévu.

- **En cas de doute, insistez pour que l'entretien soit tenu dans le bureau de son avocat, sinon par téléphone ou vidéo.**

#### SÉCURITÉ PERSONNELLE

L'image d'Épinal la plus répandue concernant la sécurité s'illustre dans cette question, que tous les journalistes se voient poser un jour : « tu as déjà été menacé ? »

La plupart des gens, journalistes y compris, considèrent que la menace verbale de la part des sujets des enquêtes est l'indicateur le plus important des risques encourus, et vis-à-vis desquels les protocoles de sécurité sont établis. Dans les faits, les recherches indiquent qu'environ 70% des journalistes assassinés n'ont reçu aucune menace préalable.

Ce que cela veut dire, c'est que lorsqu'il s'agit de sécurité, journalistes et rédacteurs en chef doivent se prévenir d'attaques dont ils ne savent rien.

Mais il y a une autre erreur répandue dans l'industrie médiatique sur la question de la sécurité des journalistes : croire que pour œuvrer en territoire hostile, il suffit pour les journalistes d'avoir reçu l'entraînement adapté et de s'y tenir. Par conséquent, les formations dispensées aux correspondants de guerre sont devenues une « solution miracle » pour tous les journalistes de terrain.

Le fait que près de 90% des journalistes victimes de meurtre travaillent localement et non dans des environnements hostiles remet cette idée reçue en perspective. Sous la lumière de cette information, il apparaît

important de redéfinir à quels signaux être attentif lorsqu'il s'agit d'évaluer le niveau de dangerosité d'une situation :

- **La surveillance.** L'un des principaux signes avant-coureurs d'une situation critique. Beaucoup de journalistes assassinés ont rapporté avoir fait l'objet de surveillances dans les semaines précédant leur meurtre. Malheureusement, dans bien des cas, ils n'ont pas été pris au sérieux. Cette surveillance est le biais par lequel les tiers malveillants recueillent des informations sur leur cible – routines, habitudes, cercle de proches – afin d'établir le moyen le plus efficace de s'en débarrasser. Bien que cette surveillance puisse avoir d'autres motifs, de la récupération d'informations sur les sources à la pression psychologique, celui du meurtre doit systématiquement être évoqué en priorité lors des réunions de sécurité.
- **Les requêtes et les tentatives d'approche sur les réseaux sociaux.** Vos proches ou collègues sont soudainement contactés par un étranger qui se présente comme un ancien camarade de classe, un ami perdu de vue ou un collègue, et qui pose des questions à votre égard. Dans la plupart des cas, ceux à l'origine de cette prise de contact sont d'habiles manipulateurs habitués à exploiter les mécaniques des réseaux sociaux à leur avantage.
- **Les marques soudaines d'intérêt de la part d'amis ou de connaissances d'ordinaire plus discrets.** Ceux qui vous abordent de cette façon sont d'ores et déjà bien informés sur votre activité et s'en expliquent difficilement. Il n'est pas rare de recevoir des menaces déguisées par ce biais, en se voyant souhaiter de « ne pas chercher les ennuis » par exemple.
- **Les menaces et menaces à demi-mot.** Comme nous l'avons

vu plus tôt, ce ne sont pas là les marqueurs les plus évidents d'une situation dangereuse – mais aucune menace n'est à prendre à la légère. Toutes doivent faire l'objet d'un signalement au rédacteur en chef et être abordées lors des réunions de sécurité. Il est également crucial que le journaliste concerné se retienne d'engager la moindre forme de confrontation avec le parti qui le menace.

- **Il peut n'y avoir aucun signe.** Dans ce cas, partir du postulat que le sujet de l'enquête est extrêmement dangereux.

#### Que faire lorsque l'on est confronté à des signes alarmants

- **Prévenir son rédacteur en chef sur-le-champ.** Tentez d'étayer vos suspicions à travers le moindre détail. En cas de surveillance, est-ce l'âge, le sexe, la stature de quelqu'un qui vous a mis la puce à l'oreille ? Si cela ne risque pas de vous exposer, tentez de prendre une photo ou une vidéo. Souvenez-vous : votre tâche principale à ce stade est de ne pas révéler à ceux qui vous observent que vous les avez remarqués. Le rédacteur en chef doit alors prévenir l'équipe de sécurité et convoquer une réunion.
- **Essayer de percer à jour l'identité du responsable.** À ce stade, vous devez produire une liste des possibilités sur la base de vos travaux en cours et passés. Faites preuve d'empathie, déterminez quel aspect de vos enquêtes aurait pu retenir l'intérêt de partis hostiles.
- **Changer de routine.** Empruntez de nouveaux trajets pour vous rendre et revenir du travail, limitez les déplacements pédestres, travaillez à domicile plus souvent, faites du covoiturage avec vos collègues et amis, prenez le taxi. Prenez soin de bien observer alentour lorsque vous sortez de chez vous ou de votre travail. Ne rentrez pas chez vous seul le soir.

Si vous suspectez avoir été mis sous surveillance, à ce stade, envisagez de mettre en pratique quelques méthodes de base de contre-surveillance pour confirmer ou infirmer la filature :

- **Sans planification** : lorsqu'une cible se rend compte faire l'objet d'une surveillance et demande à son équipe (ou à quelqu'un) de couvrir ses arrières pour confirmer la filature ;
- **Avec planification** : lorsqu'une cible marche ou conduit le long d'un trajet prédéfini fait d'une série de virages supervisée par un tiers pour confirmer la filature ;
- **Si vous confirmez être sous surveillance, dissuadez les individus que vous avez identifiés en leur signalant que vous savez qu'ils représentent un danger.** Ceci devrait être décidé en accord avec les équipes de sécurité, après analyse des preuves apportées par la contre-surveillance. Il est important que tous les éléments soient étudiés et que l'équipe parvienne à décider de la présence ou non d'une surveillance.
- **Escortez ou mettez les personnes concernées en sécurité** ; il convient de décider, en fonction de la menace, des mesures à prendre afin de garantir leur protection. Selon les cas, il peut s'agir par exemple de télétravail, d'escorte permanente ou d'un déménagement temporaire – dans la même ville, le même pays ou à l'étranger s'il le faut.
- **Intervertissez les journalistes.** L'individu en danger doit être retiré de l'affaire, au moins pour ce qui concerne les interviews et les formulaires de demandes d'information. Il peut être particulièrement conseillé de former une équipe internationale pour mener le travail à bout.

## LA TRISTE VÉRITÉ

Il restera toujours une part irréductible de danger. Malheureusement, le meurtre paie : dans bien des cas, l'affaire est abandonnée sans que les criminels ne soient retrouvés.

Si l'un de vos collègues devait être tué, coopérez avec les forces de l'ordre, mais que cela ne vous empêche pas de mener votre propre enquête. Et plus important ; de finir cette de votre collègue tombé

LES DISPARITÉS  
LIÉES AU  
GENRE DANS LE  
JOURNALISME



## LES DISPARITÉS LIÉES AU GENRE DANS LE JOURNALISME

### *Rouguyata Sall*

**Impunité.** C'est le mot fort de l'éditorial de Christophe Deloire, secrétaire général de l'ONG française Reporters Sans Frontières (RSF), dans le rapport *Le journalisme face au sexisme*,<sup>8</sup> paru en mars 2021. Impunité. Car parmi les résultats fondés sur les réponses de correspondant·es de 112 pays, "plus des deux tiers des 136 personnes interrogées - 71% - sont conscientes de la discrimination envers les femmes journalistes en raison de leur genre. L'une des conséquences les plus importantes est l'autocensure des femmes journalistes, qui préfèrent éviter d'évoquer certains sujets : un impact profond pour la profession.

Par sexisme, RSF considère les discriminations, les insultes, le harcèlement sexuel, les attouchements, les agressions verbales et physiques à caractère sexuel, les menaces de viol, voire le viol. Il est à noter que la majorité des répondant·es sont des hommes (57%) qui relatent alors les violences sexuelles et sexistes subies par des consœurs.

C'est pour toutes ces formes de violences sexistes et sexuelles, que :

- 36% des répondant·es considèrent que leur pays est dangereux voire très dangereux pour les femmes journalistes ;
- 24% estiment que les femmes journalistes doivent adapter leur tenue vestimentaire ;
- 8% notent que les femmes journalistes ne peuvent pas travailler sous leur véritable identité.

**Les femmes journalistes subissent des violences spécifiques mais aussi de multiples discriminations.** Et c'est visible dans la composition des rédactions, où les femmes sont généralement peu présentes dans les postes à responsabilités (rédactions en chef et directions de publication). Dans l'étude<sup>9</sup> *Quand les femmes dirigent la rédaction*, menée en 2021, des chercheur·es de l'Institut Reuters pour l'étude du journalisme ont analysé un échantillon de 240 grands organes de presse en ligne et hors ligne sur quatre continents : les femmes n'occupent que 22% des postes de rédaction en chef, alors qu'en moyenne, elles représentent 40% des journalistes. Seul un pays, l'Afrique du Sud, a une proportion de femmes plus élevée (60% en 2021).

**Et ce n'est malheureusement pas la seule organisation qui tire un constat aussi négatif**

Idem pour l'International Women's Media Foundation (IWMF), une ONG qui propose des formations à la sécurité et des bourses de reportage pour les femmes journalistes. L'IWMF a missionné 150 chercheur·es<sup>10</sup> pour analyser le statut des femmes dans les médias sur une période de deux ans, sur plus de 500 entreprises. Ces universitaires ont identifié des plafonds de verre pour les femmes dans 20 des 59 pays étudiés, généralement visibles dans les postes de cadres moyens et supérieurs.

**Et la crise sanitaire du Coronavirus n'a pas arrangé les choses**

D'après la Fédération Internationale des Journalistes (la plus grande organisation de journalistes au monde), les inégalités entre hommes et femmes dans les rédactions se sont accrues pendant la pandémie, selon leur enquête<sup>11</sup> menée auprès de 558 journalistes dans 52 pays, parue en juillet 2020. La crise du COVID-19 a eu un impact négatif sur les salaires des femmes ainsi que sur leurs responsabilités professionnelles, leur avancement de carrière et leur vie privée. En conséquence, les

trois quarts des personnes interrogées ont vu leur niveau de stress augmenter, tandis que la moitié des femmes interrogées ont reconnu que leur santé avait été affectée, principalement par des problèmes de sommeil.

## DÉTAILS SUR LES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES

### Harcèlement et agressions sexuelles

Mais ces conséquences n'ont pas que la crise sanitaire comme origine. Le stress revient dans cette enquête sur le sexisme dans le journalisme. Les violences auxquelles les femmes journalistes font face vont du harcèlement sexuel (84% des répondant·es) au viol (7%) en passant par les menaces de viol (27%) et les agressions sexuelles (30%) selon le rapport RSF.

### Sur le terrain, en ligne et dans la rédaction

Ces violences sont perpétrées dans "trois zones de danger". Les témoignages foisonnent dans l'enquête RSF, dont celui de la photjournaliste française Laurence Geai : "Régulièrement, sur le terrain, les hommes te touchent et ont des gestes clairement déplacés", citant un milicien en Centrafrique, un civil en Azerbaïdjan ou encore un soldat en Irak. Mais pour elle, "dans ce métier, nous vivons tellement de moments intenses, ce n'est pas ce à quoi je pense spontanément quand on me demande ce qui m'a traumatisée sur le terrain."

Il y a le terrain. Et Internet. C'est désormais en ligne que se produisent le plus de violences sexistes. "Le détournement à des fins sexuelles de l'image d'un·e journaliste est devenu une forme courante d'agression sexiste et a été signalé par 65 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de RSF." Le Dart Center for Journalism and Trauma, rattaché à l'université de Columbia, a par ailleurs recensé deux formes

de vol virtuel : le piratage de comptes de messagerie et la publication d'informations personnelles.<sup>12</sup> Mais il y a aussi couramment du trolling, soit joindre automatiquement des messages nuisibles à toutes les activités en ligne du journaliste.

De fait, 70 % des femmes journalistes ont été victimes d'un certain type de harcèlement, de menaces ou d'attaques, a révélé l'IWMF dans son étude.<sup>13</sup> Résultat ? Un tiers des femmes journalistes ont envisagé de quitter la profession en raison d'attaques en ligne.

Même constat pour l'Unesco, qui rapporte que :

*des études ont montré que les femmes journalistes sont beaucoup plus ciblées en ligne que leurs collègues masculins, et que les menaces auxquelles elles sont confrontées sont fortement sexualisées, axées sur leurs traits physiques, leur origine ethnique ou culturelle, plutôt que sur le contenu de leur travail. En conséquence, ces menaces tendent à faire taire les voix des femmes journalistes et à porter atteinte à la liberté d'expression en interrompant le précieux travail des journalistes d'investigation. Elles déforment également le paysage médiatique en menaçant la diversité et en perpétuant les inégalités tant dans les rédactions que dans les sociétés.<sup>14</sup>*

### Le danger se trouve aussi dans la rédaction

On y retrouve les agresseurs : pour 51% des répondant·es de l'enquête RSF, ces violences sont perpétrées par des supérieurs hiérarchiques, et pour 46% d'entre eux par des collègues, aux côtés des autorités que sont des membres du gouvernement, d'institutions étatiques, ou de l'armée (50%), des militants ou cadres de partis politiques (46%) et des anonymes (44%).

### Intersectionnalité : certaines sont plus ciblées que d'autres

*La misogynie s'ajoute à d'autres formes de discriminations : les femmes journalistes noires, lesbiennes ou d'une certaine religion, par exemple, subissent beaucoup plus de discriminations", constate auprès de l'Agence France-Presse Saorla McCabe, conseillère principale pour le développement de la communication, de l'information et des médias à l'Unesco.<sup>15</sup> Quand 64 % des journalistes blanches déclarent avoir subi des violences en ligne, ce taux bondit à 81% pour les journalistes noires. Même constat en termes d'orientation sexuelle : les attaques en ligne ont touché 72% des journalistes hétérosexuelles contre 88% des journalistes lesbiennes.<sup>16</sup>*

Être femme, journaliste et issue d'une minorité représente sans surprise un risque accru. Les journalistes lesbiennes, bissexuelles et trans figurent aussi parmi les profils les plus vulnérables aux violences, d'après les facteurs aggravants également identifiés dans l'enquête RSF. Il est à noter que les femmes qui deviennent mères font également face au sexisme. Clémentine Sarlat en est l'exemple. Cette journaliste sportive a déclaré avoir été victime de harcèlement alors qu'elle travaillait pour France Télévisions, "harcèlement qui s'est accru après son retour de congé de maternité". Elle a finalement démissionné.

### Sport, politique, guerre : des spécialités encore considérées comme "masculines"

Le sport revient dans les enquêtes sur les disparités liées au genre. Mais c'est aussi le cas des journalistes spécialisées dans la politique - on retrouve d'ailleurs les militants et cadres de partis politiques parmi les agresseurs. Et pour les journalistes reporters de guerre, c'est la double peine, car c'est une des "zones de danger" où elles peuvent subir des

violences sexuelles, et parce que l'on préférera parfois envoyer un homme dans les zones de conflit, considérées comme trop dangereuses pour une femme.

La chercheuse américaine Linda Steiner rappelait en 2017, que "le reportage de guerre reste largement considéré comme un domaine réservé aux hommes. Il s'agit d'un domaine hautement sexiste. Les femmes reporters de guerre continuent de faire face à la condescendance, au pseudo-protectionnisme, au dédain, à l'obscénité et à l'hostilité de leurs patrons, de leurs rivaux, des gradés de l'armée et du public. Elles subissent également des violences sexuelles, bien qu'on les décourage de se plaindre de ces agressions, afin qu'elles puissent continuer à travailler."

### Les journalistes qui traitent ... Les droits des femmes.

RSF cite à ce sujet le cas de la journaliste égyptienne Solafa Magdy, "qui couvre les troubles sociaux et les droits des minorités et des femmes, ainsi que les questions liées au harcèlement sexuel dans la société égyptienne. Elle a été emprisonnée de novembre 2019 à avril 2021, accusée d'appartenance à un groupe terroriste et de "diffusion de fausses nouvelles." Elle dit avoir été soumise à des fouilles corporelles et forcée de se déshabiller. En août 2020, elle dit avoir été contrainte de subir un examen gynécologique qui a provoqué de graves saignements à la suite d'une intervention chirurgicale pour une tumeur utérine.

### Idem dans le journalisme d'investigation

Là encore, certaines journalistes d'investigation sont attaquées virtuellement après la publication de leurs articles, comme l'histoire mentionnée dans l'enquête de l'Unesco (Safety of women journalists, 2021)<sup>17</sup> : Ferial Haffajee, alors rédactrice en chef de l'édition locale du Huffington Post, a été calomniée et vilipendée en 2016 en Afrique du

Sud, en réponse à une enquête sur la corruption. "Les attaques contre Haffajee ont exploité des tactiques de désinformation qui consistaient notamment à l'accuser d'être une journaliste travaillant pour le "White Monopoly Capital". Cette tentative de la discréditer était particulièrement puissante dans le contexte sud-africain. Haffajee décrit "un racisme et une misogynie bruts".

Plus récemment, en 2019, de nombreuses femmes journalistes d'investigation réunies lors du **GIJC19** à Hambourg, 11ème conférence organisée par le Global investigative journalism network (GIJN), ont rapporté à cette occasion que "travailler en tant que journaliste d'investigation est difficile ; travailler en tant que femme journaliste d'investigation ajoute des couches supplémentaires de défi, de complexité, et franchement, d'aggravation et même de harcèlement".

Les thèmes du stress, du surmenage revenaient, entre autres, dans l'intervention de Miranda Patrucic, journaliste d'investigation basée en Bosnie et rédactrice régionale pour le Organized Crime and Corruption Reporting Project OCCRP). Miranda Patrucic détaille son travail sur des enquêtes difficiles pendant une période prolongée, qui l'ont conduit à un épuisement professionnel. "Cela s'est accompagné de pertes de mémoire, de crises de panique, d'incapacité à se concentrer, de brouillard cérébral et d'épuisement", puis six mois de congé pour se rétablir, apprendre à se ménager et à dormir.

Le témoignage de Minna Knus-Galan, journaliste d'investigation pour la télévision finlandaise, est malheureusement assez similaire. Mais elle ne manque pas de recommander de documenter absolument tout, de ne pas se laisser atteindre par les critiques, mais aussi de partager les courriels désagréables et critiques avec responsables et collègues.

Asha Mwilu, journaliste d'investigation et rédactrice en chef à la télévision kényane a quant à elle appris à dire non. "Dire non à moins que l'enquête ne soit financée correctement, ne pas travailler seule (elle a recruté un journaliste masculin avec lequel elle travaille étroitement), construire une communauté et assumer la responsabilité de sa propre sécurité."

## IMPACTS

Pour les victimes, les conséquences personnelles sont désastreuses.

Sur la motivation et la qualité du travail, les répondant·es de l'étude RSF évoquent :

- Stress : 79% des répondant·es
- Anxiété : 65%
- Perdre de perdre son emploi : 54%
- Perte de l'estime de soi : 50%
- Peur pour sa vie : 49%
- Fermeture temporaire ou définitive de ses comptes sur les réseaux sociaux : 43%
- Dépression : 36 %
- Déménagement : 11%

Les répercussions professionnelles sont également inquiétantes.

Près de la moitié des répondant·es (48 %) indiquent que "la journaliste s'autocensure et préfère ne plus aborder certaines questions". Ils sont 37% à avoir noté une baisse de motivation, 21% la fin de la spécialité et 21% mentionnent une démission ou le refus de renouveler son contrat.

### Impacts sur le pluralisme

Les disparités liées au genre dans les rédactions ont aussi un impact sur la représentation des femmes et peuvent être à l'origine de biais de traitement, concernant par exemple des sujets sur les femmes et sur les questions féministes. L'IWMF rappelle d'ailleurs dans son rapport *The Missing Perspectives of Women in News*, la sous-représentation des femmes dans les médias d'information. "Cette marginalisation alarmante est évidente dans tous les domaines des médias d'information : les femmes sont sous-représentées dans les rédactions, les histoires d'égalité des sexes ne sont pas racontées et les hommes restent la grande majorité des experts et des sources cités."<sup>18</sup>

Si les chercheur·es rappellent que les hommes sont toujours aux commandes et que les femmes ont plus de difficulté en terme de progression de carrière et de salaire, "la relation entre le nombre de femmes journalistes/dirigeantes dans les organismes d'information et la couverture de l'actualité qui présente les femmes comme des expertes de la collecte d'informations et des protagonistes n'est pas linéaire."

D'autant que les femmes ont été sous-représentées dans la couverture médiatique des actualités au cours de ce siècle, dans un rapport de 5:1. Il existe pourtant des spécialités où les implications du genre peuvent être à l'origine de sujets originaux.

Sur l'impact de la corruption et des flux financiers illicites (FFI), par exemple : les publications sur ces aspects sexospécifiques sont très rares, que ce soit sur l'analyse de comment les FFI affectent spécifiquement les femmes, comment elles peuvent contribuer à freiner les IFF ou encore l'implication des femmes dans les IFF.

La présence des femmes en tant que sources d'expertise est cruciale.

Leur place comme protagonistes l'est aussi, car on les retrouve par exemple beaucoup plus dans les histoires de crime/violence et de célébrité et dans les sujets culture, et beaucoup moins dans l'actualité politique ou économique, tandis qu'elles sont beaucoup plus.

### OUTILS ET RECOMMANDATIONS

Avec toutes ces formes de violence et de discrimination, des recommandations et des campagnes de lutte tentent d'atténuer voire prévenir les conséquences de ces inégalités majeures, notamment par l'IWMF, qui déplore que "malheureusement, le journalisme est encore dominé par les hommes. Selon des études menées par le Women's Media Center et World Press Photo, 36 % seulement des signatures sont générées par des femmes reporters et 15 % seulement des photojournalistes sont des femmes."

L'ONG féministes ne manquent pas de rappeler l'inégalité des salaires et le manque de flexibilité du lieu de travail, le risque croissant de harcèlement en ligne et de harcèlement sexuel. "Certaines femmes quittent parfois la profession, cela affecte la façon dont les informations sont rapportées, et que les médias ont besoin d'un banc de reporters qui reflète la diversité des personnes et des sujets qu'ils couvrent."

### Ce qu'il s'est passé depuis MeToo

En 2017, 10 ans après la première campagne Me Too initiée par la militante afro-américaine Tarana Burke, pour dénoncer les violences sexuelles, le hashtag (#MeToo) s'est largement propagé et n'est pas resté cantonné au monde du cinéma. Un an plus tôt, le monde des médias américains avait déjà été bousculé par les poursuites de Gretchen Carlson, l'une des présentatrices phares de Fox News, pour harcèlement

sexuel contre Roger Ailes, alors PDG de la chaîne américaine. Elle dénonce avoir été licenciée après avoir refusé de céder aux avances du patron, tout comme sa consœur Megyn Kelly, une autre animatrice, 10 ans auparavant. « Ces révélations coûteront son poste au patron de Fox News, peu de temps avant qu'il ne décède d'une hémorragie cérébrale, en mai 2017 », rappelle RSF dans son étude.

En France, c'est une journaliste résidente à New York, Sandra Muller, qui a lancé le hashtag : #balancetonporc, repris alors par de nombreuses victimes de viol ou agression sexuelle. L'ironie du sort veut que l'initiatrice du mouvement a été condamnée pour avoir diffamé l'homme qu'elle accusait de harcèlement.

Le mouvement s'est depuis propagé dans les rédactions du monde entier : la réalisatrice Shiori Ito impulse, en février 2018, le mouvement #WeTooJapan, et elle obtiendra gain de cause contre "un éminent confrère de la télévision nippone de l'avoir droguée pour la rendre inconsciente et la violer, en 2015.", comme indiqué dans le rapport RSF.

Le 1er mai 2020, jour de la fête du travail, la journaliste Angela Kpeidja exprime son ras-le-bol du harcèlement sexuel dont elle a été la cible à l'ORTB sur sa page Facebook, dénonçant "du plus haut vers les plus petits chefs de bas étage que sont les rédacteurs en chef et sous-chefs", et ensuite proposé aux victimes de se rallier sous le hashtag #N'aiepaspeur.

### Recommandations

Ces exemples dans le monde entier ont amené les instances internationales à émettre des recommandations pour prévenir les violences contre les femmes journalistes. La FIJ plaide pour "une nouvelle convention internationale du travail afin de lutter contre les différentes formes de violence sexiste". L'organisation propose également

une boîte à outils préventifs, où elle recommande notamment de contacter les ministres en charge des questions relatives aux femmes, à l'égalité, aux droits de l'homme et au travail, mais aussi les élus locaux, les syndicats, sans oublier de former des alliances avec des organisations de la société civile.

### Recommandations au sein de la rédaction

Les politiques de ressources humaines (RH) traitant de l'égalité des sexes et des préjugés sexistes dans le recrutement sont aussi primordiales, que ce soit en matière de congé parental, retour au travail, harcèlement sexuel, aide à la garde d'enfants, le travail flexible. Il est aussi recommandé de mesurer puis de fixer des objectifs de réduction des écarts de salaire et de parité dans les postes à responsabilités.

La mesure de la présence des femmes en tant que protagonistes, sans les biais précités, et/ou en tant que source experte est aussi un levier d'amélioration. En France, le site Les Expertes,<sup>19</sup> qui compile des profils dans toutes les spécialités, permet de lutter contre les préjugés concernant les sources. Mais il faut veiller aussi à la place des sujets concernant l'égalité des genres.

Pour lutter contre l'impunité, la mise en place de procédures RH est également urgente. D'autant quand on lit dans l'enquête RSF que "la révélation des violences n'a entraîné aucune mesure spécifique au sein de la rédaction, pour 61% des répondant·es et seules 9% ont rapporté une charte de bonne conduite ou des formations dédiées à la lutte contre les violences".

Les formations restent rares, mais les réseaux de sororité entre journalistes sont en plein essor, notamment grâce aux réseaux sociaux, comme rapporté par la répondante au questionnaire RSF en Ukraine : "Nous avons des groupes de conversation privée sur Facebook, où nous

discutons de ces histoires et où nous nous apportons un soutien mutuel." Idem au Brésil où "Natalia Viana, la cofondatrice de l'Agência Pública, qui fait régulièrement l'objet d'agressions virtuelles venant de l'entourage du président brésilien : "Nous suivons des protocoles pour les reportages de terrain. Mais face au lynchage virtuel, cela reste très dur [pour un individu] de résister. Donc nous sommes en pourparlers pour former des réseaux de soutien avec d'autres journalistes."

En France, l'association Prenons<sup>20</sup> la une a justement lancé, le 25 novembre 2020, une plateforme de soutien aux journalistes victimes<sup>21</sup> de violences sexistes et sexuelles au travail, pour "écouter, informer et orienter. Il existe aussi d'autres moyens de dénoncer, tels la page Paye ton journal, qui réunit des témoignages de harcèlement et propos sexistes dans les organes de presse. L'autrice du rapport RSF rapporte également l'enquête participative du mouvement féministe #NousToutes et les témoignages anonymes pleuvent sous le #EntenduALaRédac.

Anonymes, comme les meutes qui viennent cyberharceler les femmes. L'IWMF propose de nombreuses ressources en ligne, pour "Protéger sa vie privée", et savoir "Qui sont vos trolls ?"<sup>22</sup> un cours sur le harcèlement en ligne développé avec des experts de sécurité digitale, des journalistes, et des experts d'éducation en ligne, avec des stratégies pour aider les journalistes à mieux se préparer.

Les GIJN proposent également des ressources en ligne<sup>23</sup> pour les femmes journalistes, sur les questions de sécurité, discrimination, et les conseils très pratiques, notamment pour les investigatrices. Lors de la 10e conférence mondiale du GIJN sur le journalisme d'investigation, certaines avaient d'ailleurs partagé huit conseils<sup>24</sup> pour réussir dans un domaine traditionnellement dominé par les hommes :

1. Protégez-vous par la précision.
2. N'ayez pas peur.
3. Laissez tomber la culpabilité.
4. Gardez un profil bas.
5. Faites confiance à vos instincts féminins.
6. Soyez le mentor d'autres femmes sur le lieu de travail.
7. Créez un réseau de soutien social.
8. Saisissez et créez vos propres opportunités.

Cette ONG - et ce n'est pas la seule - propose également des stages de défense pour des reportages en terrain hostile ou pour la sécurité en ligne des femmes journalistes, mais aussi des bourses pour financer notamment des enquêtes et des reportages sur les droits des femmes.

La nouveauté réside dans le recrutement de gender editor, à savoir une rédactrice en chef spécialisée dans les questions de genre, que ce soit pour le traitement médiatique des droits des femmes mais aussi pour veiller aux discriminations au sein de la rédaction.

## RÉFÉRENCES

- 1 Résolution 2200A (XXI) de l'Assemblée Générale de l'ONU du 16 décembre 1966. Entrée en vigueur le 23 mars 1976.
- 2 Adoptée le 22 novembre 1969 et entrée en vigueur le 18 juillet 1978.
- 3 Adoptée le 4 novembre 1950 et entrée en vigueur le 3 septembre 1953.
- 4 Adoptée le 26 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986.
- 5 Voir la Déclaration des principes relatifs à la liberté d'expression et d'accès à l'information en Afrique, adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples le 10 novembre 2019.
- 6 Adoptés par l'association ARTICLE 19 en 1996.
- 7 Adoptée le 3 mars 2017.
- 8 [https://rsf.org/sites/default/files/le\\_journalisme\\_face\\_au\\_sexisme.pdf](https://rsf.org/sites/default/files/le_journalisme_face_au_sexisme.pdf)
- 9 <https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/women-and-leadership-news-media-2021-evidence-12-markets>
- 10 <https://www.iwfmf.org/resources/global-report-on-the-status-of-women-in-the-news-media/>
- 11 <https://abcnews.go.com/International/wireStory/study-gender-inequality-increases-media-pandemic-71936740>
- 12 <https://www.osce.org/files/f/documents/c/3/220411.pdf>
- 13 <https://www.iwfmf.org/attacks-and-harassment/>
- 14 <https://fr.unesco.org/themes/safety-journalists/women-journalists>
- 15 [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/30/trois-femmes-journalistes-sur-quatre-subissent-des-violences-en-ligne-selon-l-unesco\\_6078679\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/30/trois-femmes-journalistes-sur-quatre-subissent-des-violences-en-ligne-selon-l-unesco_6078679_3224.html)
- 16 [https://www.lepoint.fr/societe/73-des-femmes-journalistes-attaquees-en-ligne-dans-le-monde-30-04-2021-2424394\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/73-des-femmes-journalistes-attaquees-en-ligne-dans-le-monde-30-04-2021-2424394_23.php)
- 17 <https://fr.unesco.org/themes/safety-journalists/women-journalists>
- 18 <https://www.iwfmf.org/missing-perspectives/>
- 19 <https://expertes.fr/>
- 20 Prenons la Une: <https://cpj.org/2018/03/after-murders-of-kuciak-and-caruana-galizia-invest/>
- 21 [https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement/ligue-du-lol/une-plateforme-pour-les-journalistes-victimes-de-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-voit-le-jour\\_4195127.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement/ligue-du-lol/une-plateforme-pour-les-journalistes-victimes-de-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-voit-le-jour_4195127.html)
- 22 [https://learn.totem-project.org/courses/course-v1:IWMF+IWMF\\_OH\\_FR+001/about](https://learn.totem-project.org/courses/course-v1:IWMF+IWMF_OH_FR+001/about)
- 23 <https://gijn.org/resources-for-women-journalists/>
- 24 <https://gijc2017.org/2017/11/18/top-female-muckrakers-share-eight-tips-for-success/>

IMPRINT

## Investigate le manuel - part II

Publié 2022 par :

Civil Forum for Asset Recovery e.V.  
Köpenicker Str. 147  
10997 Berlin  
Germany  
cifar.eu

Soutenu par le:



Implemented by  
**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Norwegian Ministry  
of Foreign Affairs

